N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Financement du projet CAN 2015.**

1. **SYNTHESE**

Un échange de courrier entre le Ministre de la Jeunesse et des Sports et son homologue des Finances est parvenu en ampliation au Cabinet du Chef de l’Etat, relatif au sujet en marge.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports apporte des arguments en relation avec les retombées sociales, culturelles, politiques et économiques ainsi que divers engagements des Institutions de la République en faveur du projet CAN 2015 en RDC, pour demander l’émission de la lettre de garantie souveraine de l’Etat congolais, pour un prêt de usd 2,3 milliards destinés au financement du projet RDC-CAN 2015.

Le Ministre des Finances, malgré cette argumentation, considère que le projet CAN 2015, aussi intéressant soit-il, ne s’inscrit pas dans les priorités du moment. Il estime en outre que les termes et conditions de cet emprunt ne sont pas concessionnels. Pour ces raisons, sauf instruction contraire de la Haute Hiérarchie, il n’émettra aucune lettre de garantie souveraine sollicitée.

1. **AVIS ET SUGGESTIONS**
2. Le projet CAN 2015 sur le territoire national reste extrêmement populaire et foncièrement social, politique, voire même économique. Des études préalables de faisabilité pourront sans doute, éclairer la lanterne du Ministre des Finances.

2

1. Ce projet a déjà été adopté par différentes Institutions de la République.
2. Il a lieu d’estimer qu’à l’image d’autres pays, ce projet puisse aussi s’autofinancer en RDC. Le recours à une étude de rentabilité peut aussi nous éclairer.
3. La République Démocratique du Congo a déjà déposé sa candidature à la CAF depuis le 27 septembre 2010. Elle est aujourd’hui candidate officielle aux côtés de l’Afrique du Sud et du Maroc. Il s’agit ici des engagements de l’Etat.
4. La commission d’enquête de la CAF est attendue à Kinshasa pour l’inspection des sites du 07 au 12 novembre 2010. Quelles sont les mesures prises pour l’accueil de cette commission, dont on sait que la décision de la CAF dépend à 65% de son rapport ?
5. Le Comité local pour l’organisation de la CAN 2015 nommé par Arrêté Ministériel fonctionne en bénévolat sans aucun budget jusqu’aujourd’hui. Il aurait dû précéder la Commission de la CAF sur les sites. Ceci n’a pas été possible faute des moyens.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles suggère qu’il plaise à son Excellence de demander au Gouvernement de :

* Commander une étude de rentabilité économique et financière du projet, en prenant soin de dégager ses retombées économiques et sociales en termes de création d’emplois directs et indirects, de génération des revenus… ; d’autre part d’examiner s’il peut s’autofinancer.

3

* Faire parvenir au Cabinet du Président de la République tous ces éléments très rapidement pour éclairer sa lanterne.
* Accélérer la procédure de la chine des dépenses pour permettre au Colcan (Comité Local pour l’Organisation de la Coupe d’Afrique des Nations 2015 en RDC) de bien fonctionner.

En annexe, projet de lettre au Premier Ministre.

Haute considération.

Pour le Conseiller Principal en mission,

**Clément MUBIAYI NKASHAMA.**

Conseiller Principal aux Mines, Energie

et Hydrocarbures.

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU/Jean AMISI

Saisie  : Mlle Nicole MANOKA

**Visa  : DIRCABA I**

P**ROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NT/2010*

***Transmis copie pour information à :***

***- Monsieur le Ministre des***

***Finances.***

***- Monsieur le Ministre du Budget.***

***- Monsieur le Ministre des Sports et***

***Loisirs.***

***- Madame le Directeur de Cabinet***

***Adjoint du Chef de l’Etat.***

***- Monsieur le Directeur de Cabinet***

***Adjoint du Chef de l’Etat***

***- Monsieur le Conseiller Principal au***

***Collège Chargé de l’Economie, Finances et Monnaie***

***- Monsieur le Conseiller Principal au***

***Collège Chargé des Questions Sociales et***

***Culturelles.***

***(Tous) à KINSHASA-GOMBE***

***--*** ---------------------------------------------------------

***A Son Excellence Monsieur le***

***Premier Ministre, Chef du***

***Gouvernement Congolais***

*(Avec l’expression de ma haute considération)*

***à KINSHASA/GOMBE***

***Concerne :*** ***Projet RDC-CAN 2015.***

***Emission d’une lettre de garantie souveraine de l’Etat pour un prêt de usd 2,3 Milliards destinés au financement du projet RDC-CAN 2015.***

*Excellence Monsieur le Premier Ministre,*

*J’ai reçu la copie réservée au Président de la République de la lettre du Ministre des Finances référencée 4199/CA/FIN/PP /MK /2010 du 15 septembre 2010 adressée à son Collègue de la Jeunesse et des Sports, relative à l’objet ci-émargé, et dont vous êtes également ampliataire.*

*J’ai noté que le Ministre des Finances a refusé, sauf avis contraire de votre Excellence, d’émettre une lettre de garantie souveraine de l’Etat en faveur du projet précité au double motif que les termes et conditions de cet emprunt ne seraient pas concessionnels et que les priorités actuelles d’investissement du Gouvernement seraient exclusivement orientées vers les 5 chantiers de la République.*

*Cependant, au regard des retombées politiques, sociales et économiques majeures qui résulteraient de la réalisation de ce projet pour notre pays, il me paraît impérieux d’examiner froidement la faisabilité ou non de ce projet à la lumière des paramètres objectifs.*

*Aussi, pour éclairer la lanterne de la Haute Hiérarchie en vue de la levée d’une option claire et définitive, vous saurais-je gré de bien vouloir :*

*- commander une étude de rentabilité économique et financière du projet en*

*prenant soins, d’une part, de dégager ses retombées économiques et sociales en termes de création d’emplois directs et indirects, de génération des revenus, …et d’autre part, d’examiner s’il est capable de dégager un cash flow suffisant pour amortir la dette dans le délai imparti ;*

*- évaluer les coûts réels des infrastructures sportives, hôtelières et autres à*

*construire dans le cadre du projet ;*

*- préparer un plan directeur d’exécution, de gestion fiduciaire et de passation*

*des marchés du projet, selon les standards internationaux ; ainsi que tout*

*autre élément pouvant aider à la prise de décision.*

*Vous voudriez bien faire parvenir ces éléments au Cabinet du Président de la République dans un délai n’excédant pas les trois mois.*

*Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l’assurance de ma haute considération.*

***Gustave BEYA SIKU.***

*Traitée par :* ***Cons. Jean AMISI et Faustin NSAKA***